



Communiqué
Le 15 octobre 2018
Pour diffusion immédiate

8 Cités demande au gouvernement provincial de partager les recettes fiscales tirées du cannabis de façon juste et équitable avec les municipalités du Nouveau-Brunswick

Fredericton – Les huit cités du Nouveau-Brunswick sont résolues à collaborer et à tout mettre en œuvre pour que la transition à la légalisation du cannabis non médicinal au Nouveau-Brunswick se fasse avec efficacité et en toute sécurité dès le 17 octobre 2018.

« La vente et la consommation de cannabis récréatif seront bientôt une réalité dans nos collectivités. Or, les municipalités sont les premières responsables d’assurer la sécurité et l’approvisionnement des Néo-Brunswickois, indique le président de l’Association des cités du Nouveau-Brunswick, Adam Lordon. La légalisation aura une incidence sur de nombreux services municipaux et leur imposera des coûts considérables. Nos cités ont travaillé sans relâche pour actualiser leurs arrêtés municipaux, leurs processus et leur capacité afin de se préparer à assumer leurs nouvelles responsabilités dans des domaines comme la sécurité publique et l’administration municipale. Cependant, nous voudrions insister sur le besoin d’une communication plus claire de la province en ce qui concerne les rôles et responsabilités menant à la légalisation prochaine du cannabis».

Le gouvernement fédéral a mobilisé les municipalités et reconnu leur rôle important pour la transition positive à la légalisation du cannabis, mais le gouvernement provincial n’a toujours rien fait à cet égard. Notre partenaire fédéral a libéré une part considérable des recettes tirées de sa taxe d’accise et a clairement indiqué que celles-ci doivent servir à compenser les dépenses encourues par les municipalités. Pourtant, les membres de 8 Cités cherchent encore à savoir comment au juste le gouvernement du Nouveau-Brunswick compte transférer ces fonds aux gouvernements locaux.

Les gouvernements précédents ont transféré des responsabilités sur des municipalités à court d’argent sans fonds additionnels pour compenser. Trop souvent, cela signifie des impôts fonciers plus élevés ou moins de services locaux pour les citoyens de ces municipalités. Le gouvernement actuel affirme vouloir faire les choses différemment.

« Nous attendons toujours cet engagement positif du gouvernement provincial pour le partage des revenus avec les municipalités, atteignant toutes les régions de la province, indique le président des eight cités, Adam Lordon ».



L'Association des cités demande au gouvernement provincial de redistribuer, sans condition et à toutes les municipalités du Nouveau-Brunswick, 44 % des recettes tirées de la taxe d'accise qui lui seront transférées par le gouvernement fédéral. L'Association recommande également que cette entente soit révisée après les première et deuxième années de légalisation afin que l'on puisse adapter les montants en fonction des coûts réels.

« Nous nous réjouissons à la perspective de rencontrer le gouvernement responsable, dès qu'il sera pleinement au pouvoir, pour discuter de la question », ajoute Adam Lordon, président de l'Association des cités du Nouveau-Brunswick.

Personne-ressource

Charline McCoy

Directrice générale de 8 Cités NB

506-452-9292

www.8citiesnb.com